C
J
a
c
b
s
f
r
i

c
p

ce
cr
de
de
1°
dé
tir
se

EXTRAIT

De la circulaire (*No.* 61) 31 *décembre* 1876.

Les différentes épidémies qui ont régné dans diverses parties de cette province depuis un certain nombre d'années, ont attiré l'attention du gouvernement, et pour y remédier autant que possible, il a été jugé nécessaire avant tout de bien connaître les différentes maladies et causes de décès dans chaque localité. C'est dans ce but qu'a été sanctionnée le 24 décembre 1875, une loi spéciale dont vous recevrez bientôt copie avec une feuille, dans laquelle tous ceux qui sont autorisés à tenir registres, doivent inscrire les causes des décès et autres informations qui y sont signalées.

Pour les baptêmes et mariages, vous n'aurez autre chose à faire que d'en mettre le nombre au bas de la page, à la fin de l'année.

Quant aux décès, aucun nom ne doit être mis sur cette feuille ; mais à chaque sépulture vous devez inscrire sur la même ligne horizontale que la maladie dont le défunt est mort, une petite croix dans chacune des trois colonnes perpendiculaires qui font connaître 1° l'état, 2° la nationalité, 3° l'âge du défunt ou de la défunte. Ces croix doivent être petites, mais bien distinctes et sur la même ligne et quand plusieurs cas semblables ont lieu, elles se placent les unes à côté des

autres dans la même colonne. A la fin de chaque année vous signerez cette feuille et l'enverrez avec le registre destiné au greffe de votre district. Si dans le cours de l'année la feuille se trouve surchargée de croix, vous pouvez en demander une nouvelle au protonotaire. Quand vous ferez parapher un nouveau registre, ayez soin de demander autant de feuilles qu'il vous en faut.

Comme vous le voyez, ce travail se réduit à fort peu de chose et rendra cependant au pays un immense service. Aussi tous les Evêques de la Province en ont-ils reconnu l'utilité et ont résolu d'en faire *une obligation de conscience* à leur clergé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

e an-
e re-
ns le
roix,
aire.
ayez
aut.

peu
ser-
it-ils
ation

atta-

EC.